

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-564/SG/ESJ portant organisation d'un certificat d'études primaires ménagères

n° 71-564/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE  
LA JEUNESSE

Date de publication

16 avril 1971

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro

10 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

\_\_ Les dates des examens et concours du corps territorial de l'Enseignement public du 1<sup>er</sup> degré sont fixées comme suit : certificat d'aptitude pédagogue (épreuves théoriques) jeudi 13 mai 1971: certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (épreuves théoriques) jeudi 13 mai 1971: certificat élémentaire de fin d'études normales du lundi 16 mai au samedi 22 mai 1971 ; concours d'admission à la section normale le lundi 27 septembre 1971 et le mardi 28 septembre 1971.

#### Art. 2

les registres d'inscriptions pour les examens du certificat d'aptitude pédagogique et du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique seront ouverts au bureau pédagogique du Service de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré, du mardi 20 avril 1971 au mardi 11 mai 1971 inclus. Les candidats éventuels pourront retirer les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier et la liste des pièces à fournir, à partir du lundi 19 avril 1971 au Service de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré.

#### Art. 3

—\_ L'examen du certificat élémentaire de fin d'études normales est réservé aux élèves instituteurs régulièrement inscrits à la section normale. Un état de candidature sera établi par la directrice de la section normale et adressé au Service de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré auquel il devra parvenir le jeudi 13 mai 1971 au plus tard:

#### Art. 4

-\_ Le registre d'inscription pour le concours d'entrée à la section normale sera ouvert au bureau pédagogique du Service de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré du lundi 30 août 1971 au samedi 18 septembre 1971. Les candidats éventuels pourront retirer les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier et la liste des pièces à fournir à partir du lundi 1<sup>er</sup> juin 1971 au Service de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré.